

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0877 du 04/12/2018

Arrêté du 20 novembre 2018

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques du Cher.

Date d'application : 01/01/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES

BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ

chargeant un administrateur des finances publiques
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques du Cher

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Marc GUAZZELLI, administrateur des finances publiques, adjoint à la direction départementale des finances publiques du Cher, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques du Cher, en remplacement de M. Philippe PIGAULT.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} janvier 2019.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 20 novembre 2018

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES
COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART



BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756